

Table des matières

CODE DU TRAVAIL

31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail (Mémorial A n° 149, 29 août 2006)	3	«Section II. – Demande «...» d'exécution adressée au Grand-Duché de Luxembourg par un autre État membre de l'Union européenne» (art. L. «144-5») ..	334
31 juillet 2006. – CODE du travail (Mémorial A n° 149, 29 août 2006)	5	«Section III. – Demande «...» d'exécution adressée par le Grand-Duché de Luxembourg à un autre État membre de l'Union européenne» (art. «L. 144-10») ..	334
		«CHAPITRE V. – DÉTACHEMENT DES SALARIÉS EXÉCUTANT DES ACTIVITÉS MOBILES DE TRANSPORT ROUTIER» (art. L. 145-1)	334
		TITRE V. – «EMPLOI ET STAGES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS»	336
		«CHAPITRE I ^{er} . – EMPLOI DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS PENDANT LEURS VACANCES SCOLAIRES»	336
		«CHAPITRE II. – STAGES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS» (art. L. 152-1)	336
		«Section 1. – Stages prévus par un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger» (art. L. 152-2)	336
		«Section 2. – Stages pratiques en vue de l'acquisition d'une expérience professionnelle» (art. L. 152-5)	337
		«Section 3. – Dispositions communes» (art. L. 152-10)	337
		TITRE VI. – RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL	
		CHAP. I ^{er} . – CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL	
		Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définition (art. L. 161-1)	338
		Sect. 2. – Les syndicats de salariés (art. L. 161-3)	338
		CHAP. II. – LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL	
		Sect. 1 ^{re} . – Procédure de négociation d'une convention collective de travail (art. L. 162-1)	339
		Sect. 2. – Signature et validité de la convention collective (art. L. 162-3)	339
		Sect. 3. – Dépôt et publicité de la convention collective de travail (art. L. 162-5)	339
		Sect. 4. – Unicité de la convention collective («art. L. 162-6»)	339
		Sect. 5. – Champ d'application de la convention collective de travail (art. L. 162-8)	340
		Sect. 6. – Durée de validité de la convention collective de travail (art. L. 162-9) ..	340
		Sect. 7. – Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention collective (art. L. 162-11)	340
		Sect. 8. – Contenu de la convention collective de travail (art. L. 162-12)	340
		Sect. 9. – Contestations nées d'une convention collective de travail (art. L. 162-13) ..	341
		Sect. 10. – Questions de procédure (art. L. 162-14)	341
		CHAP. III. – L'OFFICE NATIONAL DE CONCILIATION	
		Sect. 1 ^{re} . – Attributions (art. L. 163-1)	342
		Sect. 2. – Composition (art. L. 163-3)	342
		CHAP. IV. – PROCÉDURES	
		Sect. 1 ^{re} . – Procédure de conciliation (art. L. 164-1)	343
		Sect. 2. – Procédures en cas de déclaration d'obligation générale (art. L. 164-8)	343
		Sect. 3. – Arbitrage (art. L. 164-9)	344
		Sect. 4. – Notifications et sanctions (art. L. 164-10)	344
		CHAP. V. – LES ACCORDS EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL INTERPROFESSIONNEL (art. L. 165-1)	344
		CHAP. VI. – LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS	
		Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 166-1)	345
		Sect. 2. – Négociations pour l'établissement d'un plan social (art. L. 166-2)	345
		Sect. 3. – Procédure de licenciement collectif (art. L. 166-4)	346
		Sect. 4. – Dommages-intérêts (art. L. 166-9)	347
		Livre II. – Réglementation et conditions de travail	
		TITRE I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL	
		CHAP. I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	
		Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 211-1)	349
		Sect. 2. – Définition de la durée de travail (art. L. 211-4)	350
		Sect. 3. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 211-5)	350
		«Section 4. – Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne» (art. L. 211-6)	350
		Sect. 5. – Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémentaires comprises (art. L. 211-12)	352
		«Section 6. – Travail de nuit (art. L. 211-14)	352
		Sect. «7». – Temps de repos («art. L. 211-16.»)	352
		Sect. «8». – Régime des dérogations compensatoires («art. L. 211-17.»)	353
		Sect. «9». – Régime du travail supplémentaire («art. L. 211-22.»)	353
		Sect. «10». – Majorations de salaire («art. L. 211-27.»)	354
		Sect. «11». – Délivrance des autorisations ministérielles (abrogée par la loi du 22 décembre 2006) («art. L. 211-28.»)	354
		Sect. «11». – Tenue d'un registre spécial (art. L. 211-29)	354
		Sect. «12». – Dérogations («art. L. 211-30.»)	354
		Sect. «13». – Dispositions finales («art. L. 211-34.»)	355
		CHAP. II. – DURÉE DE TRAVAIL DES OUVRIERS, APPRENTIS ET STAGIAIRES OCCUPÉS DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION	
		Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 212-1)	364
		Sect. 2. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 212-2)	364
		Sect. 3. – Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne (art. L. 212-3)	364
		Sect. 4. – Dérogations aux maxima journaliers et hebdomadaires (art. L. 212-4)	365
		Sect. 5. – Compilation des seuils (art. L. 212-5)	365
		Sect. 6. – Plan d'organisation du travail (art. L. 212-6)	366

Table des matières

Sect. 7. – Coupures de service (art. L. 212-7)	366	«TITRE VII. – PROTECTION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE LUTTE	
Sect. 8. – Travail de nuit (art. L. 212-8)	366	CONTRE LA CORRUPTION, LE TRAFIC D'INFLUENCE ET LA PRISE	
Sect. 9. – Périodes d'inactivité ou d'activité réduite (art. L. 212-9)	366	ILLÉGALE D'INTÉRÊTS (LOI DU 13 FÉVRIER 2011) (art. L. 271-1) ..	450
Sect. 10. – Sanctions (art. L. 212-10)	367	«TITRE VIII. – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU PRESTA-	
CHAP. III. – CUMUL D'EMPLOIS EXCÉDANT QUARANTE HEURES (art. L. 213-1)	367	TAIRE DE SERVICES DANS LE CADRE DES CHÂÎNES DE SOUS-	
«CHAPITRE IV. – DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS EXÉCUTANT DES ACTIVITÉS		TRAITANCE» (art. L. 281-1)	451
MOBILES DE TRANSPORT ROUTIER		«TITRE IX. – CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DU SALARIÉ ÉLOIGNÉ	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définitions (art. L. 214-1)	367	DE SON LIEU DE TRAVAIL HABITUEL» (art. L. 291-1)	451
Sect. 2. – Durée du travail (art. L. 214-3)	368	Livre III. – Protection, sécurité et santé des travailleurs	
Sect. 3. – Dispositions finales (art. L. 214-8)	369	TITRE I ^{er} . – SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
«CHAPITRE V. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS CHARGÉS DES FONCTIONS DE		CHAP. I ^{er} . – OBJET ET DÉFINITIONS (art. L. 311-1)	452
CONDUITE D'UN ENGIN DE TRACTION SUR RAIL OU D'ACCOMPAGNEMENT		CHAP. II. – OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS	
D'UN TRAIN. (LOI DU 2 JUIN 2011) (art. L. 215-1)	369	Sect. 1 ^{re} . – Obligations générales des employeurs (art. L. 312-1)	453
«CHAPITRE VI. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS OCCUPÉS DANS LES SEC-		Sect. 2. – Services de protection et de prévention (art. L. 312-3)	453
TEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE L'HORTICULTURE»		Sect. 3. – Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, dan-	
(art. L. 216-1)	371	ger grave et immédiat (art. L. 312-4)	454
TITRE II. – SALAIRE		Sect. 4. – Obligations diverses des employeurs (art. L. 312-5)	454
CHAP. I ^{er} . – DÉTERMINATION ET PAIEMENT DES «SALAIRES» (art. L. 221-1) ..	371	Sect. 5. – Information des salariés (art. L. 312-6)	454
CHAP. II. – SALAIRE SOCIAL MINIMUM (art. L. 222-1)	395	Sect. 6. – Consultation et participation des salariés (art. L. 312-7)	455
CHAP. III. – ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES (art. L. 223-1)	398	Sect. 7. – Formation des salariés (art. L. 312-8)	455
CHAP. IV. – CÉSSIONS ET SAISIES SUR SALAIRES (art. L. 224-1)	399	«Section 8. – Le respect du droit à la déconnexion» (art. L. 312-9)	455
«CHAPITRE V. – ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES»		CHAP. III. – OBLIGATIONS DES SALARIÉS (art. L. 313-1)	456
(art. L. 225-1)	401	CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 314-1)	456
TITRE III. – REPOS, CONGÉS ET JOURS FÉRIÉS LÉGAUX		TITRE II. – SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – REPOS HEBDOMADAIRE DES SALARIÉS (art. L. 231-1)	401	CHAP. I ^{er} . – PROTECTION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS PAR L'ORGANISATION DE	
CHAP. II. – JOURS FÉRIÉS LÉGAUX		LA SURVEILLANCE MÉDICALE (art. L. 321-1)	457
Sect. 1 ^{er} . – Champ d'application (art. L. 232-1)	403	CHAP. II. – ORGANISATION DANS LES ENTREPRISES (art. L. 322-1)	457
Sect. 2. – Jours fériés légaux (art. L. 232-2)	403	CHAP. III. – SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL MULTISECTORIEL (art. L. 323-1) ..	458
Sect. 3. – Salaire (art. L. 232-6)	403	CHAP. IV. – CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
Sect. 4. – Autorisation ministérielle (art. L. 232-10)	404	(art. L. 324-1)	459
Sect. 5. – Dispositions finales (art. L. 232-11)	404	CHAP. V. – FORMATION ET FONCTIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL (art. L. 325-1) ..	459
CHAP. III. – CONGÉ ANNUEL PAYÉ DES SALARIÉS (art. L. 233-1)	405	CHAP. VI. – EXAMENS MÉDICAUX (art. L. 326-1)	460
CHAP. IV. – CONGÉS SPÉCIAUX		CHAP. VII. – VOIES DE RECOURS ET SANCTIONS PÉNALES (art. L. 327-1)	462
Sect. 1 ^{re} . – Congé-jeunesse (art. L. 234-1)	425	TITRE III. – EMPLOI DE PERSONNES ENCEINTES, ACCOUCHEES ET	
Sect. 2. – Congé sportif (art. L. 234-9)	425	ALLAITANTES	
«Section 3. – Congé culturel» (art. L. 234-10)	426	CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS (art. L. 331-1)	465
Sect. 4. – Congé spécial des volontaires des services de secours (art. L. 234-22) ..	427	CHAP. II. – CONGÉ DE MATERNITÉ (art. L. 332-1)	465
Sect. 5. – Congé de la coopération au développement (art. L. 234-32)	428	CHAP. III. – TRAVAIL DE NUIT (art. L. 333-1)	466
Sect. 6. – Congé parental (art. L. 234-43)	428	CHAP. IV. – EXPOSITION À DES AGENTS, PROCÉDÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
Sect. 7. – «Congé pour raisons familiales» (art. L. 234-50)	433	(art. L. 334-1)	466
Sect. 8. – Congé d'accueil (art. L. 234-56)	434	CHAP. V. – CONTESTATIONS (art. L. 335-1)	467
«Section 9. – Congé-formation (art. L. 234-59)	434	CHAP. VI. – DURÉE DE TRAVAIL (art. L. 336-1)	467
«Section 10. – Congé d'accompagnement (art. L. 234-65)	435	CHAP. VII. – INTERDICTION DE LICENCIEMENT (art. L. 337-1)	467
«Section 11. – Congé pour mandats sociaux (art. L. 234-71)	436	CHAP. VIII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 338-1)	468
Sect. 12. – Congé linguistique (art. L. 234-72)	436	TITRE IV. – EMPLOI DE JEUNES SALARIÉS	
«Section 13. – Congé de représentation des parents» (art. L. 234-78)	436	CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION (art. L. 341-1)	475
«CHAPITRE V. – COMPTE ÉPARGNE-TEMPS»		CHAP. II. – TRAVAIL DES ENFANTS (art. L. 342-1)	475
«Section 1 ^{re} . – Mise en place du compte épargne-temps» (art. L.235-1)	437	CHAP. III. – TRAVAIL DES JEUNES (art. L. 343-1)	476
«Section 2. – Alimentation du compte épargne-temps» (art. L.235-3)	437	CHAP. IV. – TRAVAIL DES ADOLESCENTS	
«Section 3. – Utilisation du compte épargne-temps» (art. L.235-6)	438	Sect. 1 ^{re} . – Mesures générales de protection (art. L. 344-1)	477
«Section 4. – Protection du salarié» (art. L.235-7)	438	Sect. 2. – Durée de travail (art. L. 344-6)	477
«Section 5. – Liquidation du compte épargne-temps» (art. L.235-8)	438	Sect. 3. – Périodes de repos et temps de pause (art. L. 344-11)	478
«Section 6. – Obligations de l'employeur» (art. L.235-9)	438	Sect. 4. – Travail pendant les dimanches et les jours fériés (art. L. 344-13)	478
«CHAPITRE VI. – FORMULES SOUPLES DE TRAVAIL» (art. L. 236-1)	439	Sect. 5. – Travail de nuit (art. L. 344-15)	478
TITRE IV. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES		Sect. 6. – Congés payés (art. L. 344-16)	479
FEMMES «ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'OCCASION		Sect. 7. – Salaire (art. L. 344-17)	479
DES RELATIONS DE TRAVAIL»		CHAP. V. – SURVEILLANCE ET DISPOSITIONS PÉNALES (art. L. 345-1)	479
«CHAPITRE I ^{er} . – PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		TITRE V. – PROTECTION DES SALARIÉS CONTRE LES RISQUES LIÉS À	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 241-1)	439	UNE EXPOSITION À DES AGENTS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET	
Sect. 2. – Dispositions particulières (art. L. 241-3)	440	BIOLOGIQUES (art. L. 351-1)	479
Sect. 3. – Voies de recours et application du droit (art. L. 241-5)	440	Livre IV. – Représentation du personnel	
Sect. 4. – Dispositions finales (art. L. 241-9)	440	TITRE I ^{er} . – «DÉLÉGATIONS»	
CHAP. II. – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SEXE SOUS-RE-		CHAP. I ^{er} . – «MISE EN PLACE DES DÉLÉGATIONS»	
PRÉSENTÉ		Sect. 1 ^{re} . – «Délégations du personnel» (art. L. 411-1)	480
Sect. 1 ^{re} . – Définition (art. L. 242-1)	441	Sect. 2. – «Délégations au niveau de l'entité économique et sociale» (art. L. 411-3) ..	481
Sect. 2. – Procédure administrative (art. L. 242-2)	441	«...» (art. L. 411-4)	481
Sect. 3. – Dérogations au principe de l'égalité de traitement («art. L. 242-3)	441	«...» (art. L. 411-5)	481
CHAP. III. – ACTIONS POSITIVES		CHAP. II. – «COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 412-1) ..	481
Sect. 1 ^{re} . – Définition et champ d'application (art. L. 243-1)	441	CHAP. III. – «DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
Sect. 2. – Modalités et critères d'éligibilité (art. L. 243-3)	441	Sect. 1 ^{re} . – «Modalités de la désignation» (art. L. 413-1)	482
Sect. 3. – Financement (art. L. 243-5)	442	Sect. 2. – «Conditions de l'électorat» (art. L. 413-3)	483
CHAP. IV. – CHARGE DE LA PREUVE DANS LES CAS DE DISCRIMINATION FONDÉE		CHAP. IV. – «ATTRIBUTIONS DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 414-1) ..	483
SUR LE SEXE (art. L. 244-1)	442	«Section 1. – Attributions générales et droit à l'information» (art. L. 414-2)	483
CHAP. V. – HARCÈLEMENT SEXUEL (art. L. 245-1)	442	«Section 2. – Information et consultation sur la vie de l'entreprise» (art. L. 414-3) ..	484
«CHAPITRE VI. – HARCÈLEMENT MORAL» (art. L. 246-1)	445	«Section 3. – Information et consultation en matière technique, économique et	
TITRE V. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE		financière» (art. L. 414-4)	484
TRAVAIL		«Section 4. – Participation à certaines décisions de l'entreprise» (art. L. 414-9) ..	485
CHAP. I ^{er} . – PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 251-1)	446	«Section 5. – Délégué à la sécurité et à la santé» (art. L. 414-14)	485
CHAP. II. – EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 252-1) ..	447	«Section 6. – Délégué à l'égalité» (art. L. 414-15)	486
CHAP. III. – DÉFENSE DES DROITS ET VOIES DE RECOURS (art. L. 253-1)	447	«Section 7. – Affichage des communications de la délégation» (art. L. 414-16) ..	487
CHAP. IV. – CONTRÔLE DE L'APPLICATION (art. L. 254-1)	448	CHAP. V. – «STATUT DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
«TITRE VI». – «Traitement de données à caractère personnel à des fins de		Sect. 1 ^{re} . – «Obligations du délégué» (art. L. 415-1)	487
surveillance dans le cadre des relations de travail» («art. L. 261-1»)	448	Sect. 2. – «Durée du mandat» (art. L. 415-3)	487

Sect. 3. – «Exercice du mandat» (art. L. 415-5)	488	Sect. 9. – Juridiction compétente (art. L. 444-9)	549
Sect. 4. – «Protection spéciale» (art. L. 415-10)	488	TITRE V. – IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉ-	
CHAP. VI. – «ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT» (art. L. 416-1)	489	RATIVE EUROPÉENNE	
CHAP. VII. – «DISPOSITIONS FINALES» (art. L. 417-1)	490	CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
TITRE II. – «REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS		Sect. 1 ^{re} . – <i>Objet</i> (art. L. 451-1)	549
ANONYMES»		Sect. 2. – <i>Définitions</i> (art. L. 451-2)	550
CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION (art. L. 421-1)	527	CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD	
CHAP. II. – COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE (art. L. 422-1)	527	Sect. 1 ^{re} . – <i>Création d'un groupe spécial de négociation</i> (art. L. 452-1)	550
CHAP. III. – ATTRIBUTIONS DU COMITÉ MIXTE (art. L. 423-1)	527	Sect. 2. – <i>Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg</i>	
CHAP. IV. – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ MIXTE (art. L. 424-1)	528	(art. L. 452-2)	551
CHAP. V. – STATUT DES MEMBRES DU COMITÉ MIXTE (art. L. 425-1)	529	Sect. 3. – <i>Négociation d'un accord</i> (art. L. 452-3)	551
CHAP. VI. – REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES		Sect. 4. – <i>Contenu de l'accord</i> (art. L. 452-4)	552
Sect. 1 ^{re} . – <i>Champ d'application</i> (art. L. 426-1)	531	Sect. 5. – <i>Force obligatoire de l'accord</i> (art. L. 452-5)	552
Sect. 2. – <i>Conseil d'administration des sociétés anonymes</i> (art. L. 426-2)	532	CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE	
Sect. 3. – <i>Surveillance des sociétés anonymes</i> (art. L. 426-12)	533	Sect. 1 ^{re} . – <i>Application des dispositions de référence</i> (art. L. 453-1)	552
«Section 4. – <i>Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés</i>		Sect. 2. – <i>Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représen-</i>	
(art. L. 426-13)	533	<i>tation des salariés</i> (art. L. 453-2)	553
CHAP. VII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 427-1)	533	Sect. 3. – <i>Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés oc-</i>	
TITRE III. – COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU PROCÉDURE		<i>cupés au Luxembourg</i> (art. L. 453-3)	553
D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES		Sect. 4. – <i>Dispositions de référence pour l'information et la consultation</i> (art. L.	
DES «TRAVAILLEURS»		453-4)	554
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		Sect. 5. – <i>Dispositions de référence pour la participation</i> (art. L. 453-5)	554
Sect. 1 ^{re} . – <i>Dispositions introductives</i> (art. L. 431-1)	534	Sect. 6. – <i>Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxem-</i>	
Sect. 2. – <i>Définitions</i> (art. L. 431-2)	535	<i>bourg dans l'organe compétent</i> (art. L. 453-6)	555
Sect. 3. – <i>Champ d'application et notion de direction centrale</i> (art. L. 431-6)	535	CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES	
CHAP. II. – INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU D'UNE		Sect. 1 ^{re} . – <i>Dispositions applicables aux S.C.E. constituées exclusivement par des</i>	
PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES		<i>personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes phy-</i>	
DES TRAVAILLEURS		<i>siques</i> (art. L. 454-1)	555
Sect. 1 ^{re} . – <i>Déclenchement de la procédure</i> (art. L. 432-1)	536	Sect. 2. – <i>Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou</i>	
Sect. 2. – <i>Groupe spécial de négociation</i> (art. L. 432-3)	536	<i>de branches</i> (art. L. 454-2)	555
Sect. 3. – <i>Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une</i>		Sect. 3. – <i>Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'in-</i>	
<i>procédure d'information et de consultation transfrontalières</i> (art. L. 432-19)	537	<i>formation et de consultation des salariés</i> (art. L. 454-3)	555
Sect. 4. – <i>Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un co-</i>		Sect. 4. – <i>Obligation de confidentialité et de secret</i> (art. L. 454-4)	555
<i>mité d'entreprise européen</i> (art. L. 432-27)	538	Sect. 5. – <i>Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'or-</i>	
Sect. 5. – <i>Dispositions communes</i> (art. L. 432-45)	540	<i>gane de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'or-</i>	
CHAP. III. – DISPOSITIONS DIVERSES		<i>gane de surveillance ou d'administration d'une S.C.E.</i> (art. L. 454-5)	556
Sect. 1 ^{re} . – <i>Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg</i> (art. L.		Sect. 6. – <i>Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe</i>	
433-1)	540	<i>d'administration ou de surveillance d'une S.C.E. ayant son siège statutaire au</i>	
Sect. 2. – <i>Principes régissant la coopération et la confidentialité des données</i>		<i>Grand-Duché de Luxembourg</i> (art. L. 454-6)	556
(art. L. 433-3)	541	Sect. 7. – <i>Détournement de procédure</i> (art. L. 454-7)	556
Sect. 3. – <i>Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales</i> (art. L.		Sect. 8. – <i>Mesures destinées à assurer le respect du présent titre</i> (art. L. 454-8) ..	557
433-5)	541	Sect. 9. – <i>Relation entre le présent titre et d'autres dispositions</i> (art. L. 454-9) ..	557
Sect. 4. – « <i>Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires</i> »		Sect. 10. – <i>Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information</i>	
(art. L. 433-6)	541	<i>et la consultation des salariés dans la Communauté européenne</i> (art. L. 454-	
TITRE IV. – IMPLICATION DES TRAVAILLEURS DANS LA SOCIÉTÉ		10)	557
EUROPÉENNE		Sect. 11. – <i>Juridiction compétente</i> (art. L. 454-11)	557
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		Livre V. – Emploi et chômage	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Objet</i> (art. L. 441-1)	542	TITRE I^{er}. – PRÉVENTION DES LICENCIEMENTS ET MAINTIEN DE	
Sect. 2. – <i>Définitions</i> (art. L. 441-2)	542	L'EMPLOI	
CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD		CHAP. I ^{er} . – MESURES DESTINÉES À PRÉVENIR LES LICENCIEMENTS CONJONCTURELS	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Création d'un groupe spécial de négociation</i> (art. L. 442-1)	543	Sect. 1 ^{re} . – <i>Objectifs</i> (art. L. 511-1)	558
Sect. 2. – <i>Désignation des représentants des travailleurs occupés au Luxembourg</i>		Sect. 2. – <i>Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs</i>	
(art. L. 442-2)	543	<i>partiels</i> (art. L. 511-3)	558
Sect. 3. – <i>Négociation d'un accord</i> (art. L. 442-3)	544	Sect. 3. – <i>Travaux extraordinaires d'intérêt général</i> (art. L. 511-16)	559
Sect. 4. – <i>Contenu de l'accord</i> (art. L. 442-4)	544	Sect. 4. – <i>Mesures diverses</i> («art. L. 511-27»)	560
Sect. 5. – <i>Force obligatoire de l'accord</i> (art. L. 442-5)	545	CHAP. II. – MESURES DESTINÉES À MAINTENIR LE PLEIN EMPLOI	
CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE		Sect. 1 ^{re} . – <i>Objectifs</i> (art. L. 512-1)	560
Sect. 1 ^{re} . – <i>Application des dispositions de référence</i> (art. L. 443-1)	545	Sect. 2. – <i>Comité de coordination tripartite</i> (art. L. 512-3)	560
Sect. 2. – <i>Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représen-</i>		«Section 3. – <i>Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi</i> («art. L. 512-4») ..	561
<i>tation des travailleurs</i> (art. L. 443-2)	545	«Section 4. – <i>Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans</i>	
Sect. 3. – <i>Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés oc-</i>		<i>l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi</i> («art. L. 512-11»)	562
<i>cupés au Luxembourg</i> (art. L. 443-3)	546	«Section 5. – <i>Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas</i>	
Sect. 4. – <i>Dispositions de référence pour l'information et la consultation</i> (art. L.		<i>d'aggravation de la situation économique et sociale</i> (1) («art. L. 512-12») ..	562
443-4)	546	«Section 6». – <i>Sanctions pénales</i> («art. L. 512-13»)	562
Sect. 5. – <i>Dispositions de référence pour la participation</i> (art. L. 443-5)	547	«CHAPITRE III. – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI»	
Sect. 6. – <i>Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxem-</i>		(art. L. 513-1)	562
<i>bourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.E.</i> (art. L.		TITRE II. – INDEMNITÉS DE CHÔMAGE COMPLET	
443-6)	547	CHAP. I ^{er} . – RÉGIME GÉNÉRAL	
CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES		Sect. 1 ^{re} . – <i>Bénéficiaires</i> (art. L. 521-1)	563
Sect. 1 ^{re} . – <i>Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure</i>		Sect. 2. – <i>Conditions d'admission</i> («art. L. 521-3)	563
<i>d'information et de consultation des travailleurs</i> (art. L. 444-1)	547	Sect. 3. – <i>Condition de stage</i> («art. L. 521-6)	585
Sect. 2. – <i>Obligation de confidentialité et de secret</i> (art. L. 444-2)	547	Sect. 4. – <i>Conditions d'inscription</i> (art. L. 521-7)	586
Sect. 3. – <i>Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'or-</i>		Sect. 5. – <i>Obligations</i> («art. L. 521-9)	586
<i>gane de représentation et des représentants des travailleurs siégeant dans</i>		Sect. 6. – <i>Durée de l'indemnisation</i> («art. L. 521-11)	587
<i>l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.E.</i> (art. L. 444-3)	548	Sect. 7. – <i>Montant de l'indemnité de chômage complet</i> (art. L. 521-14)	587
Sect. 4. – <i>Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil</i>		CHAP. II. – CHÔMAGE DES JEUNES (art. L. 522-1)	588
<i>d'administration ou de surveillance d'une S.E. ayant son siège statutaire au</i>		CHAP. III. – INSERTION PROFESSIONNELLE, RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET	
<i>Grand-Duché de Luxembourg</i> (art. L. 444-4)	548	OCCUPATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 523-1)	589
Sect. 5. – <i>Détournement de procédure</i> (art. L. 444-5)	548	CHAP. IV. – « STAGE DE PROFESSIONNALISATION ET CONTRAT DE RÉINSERTION-	
Sect. 6. – <i>Mesures destinées à assurer le respect du présent titre</i> (art. L. 444-6) ..	549	EMPLOI » (art. L.524-1)	590
Sect. 7. – <i>Relation entre le présent titre et d'autres dispositions</i> (art. L. 444-7) ..	549	CHAP. V. – CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS («art. L. 525-1)	591
Sect. 8. – <i>Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information</i>		CHAP. VI. – MESURES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ORGANISATION DU TRA-	
<i>et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne</i> (art. L.		VAIL OU AVEC LA RÉINTÉGRATION DANS LA VIE ACTIVE (art. L. 526-1)	591
444-8)	549	CHAP. VII. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES (art. L. 527-1)	592



Table des matières

TITRE III. – INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE RÉMUNÉRATION EN CAS DE CHÔMAGE DU AUX INTEMPÉRIES ET EN CAS DE CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE		«TITRE II. – AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	
CHAP. I ^{er} . – CHÔMAGE DU AUX INTEMPÉRIES (art. L. 531-1)	592	CHAP. I ^{er} . – MISSION ET ORGANISATION (art. L. 621-1)	632
CHAP. II. – CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE INVOLONTAIRE (art. L. 532-1)	593	CHAP. II. – ATTRIBUTIONS	
CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 533-1)	593	Sect. 1 ^{re} . – Développement de l'emploi et formation (art. L.622-1)	634
TITRE IV. – PLACEMENT DES SALARIÉS		Sect. 2. – Populations à besoins spécifiques (art. L.622-12)	635
CHAP. I ^{er} . – «AIDES À L'EMBAUCHE DES CHÔMEURS ÂGÉS ET DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ET AIDE TEMPORAIRE AU RÉEMPLOI»		Sect. 3. – Orientation professionnelle (art. L. 622-15)	636
«Section 1 ^{re} . – Aides à l'embauche des chômeurs âgés» (art. L. 541-1)	595	Sect. 4. – Chômage et réemploi (art. L. 622-22)	636
«Section 2. – Aides à l'embauche des chômeurs de longue durée» (art. L.541-5)	595	Sect. 5. – Études et recherches (art. L. 622-24)	636
«Section 3. – Aide temporaire au réemploi» (art. L.541-7)	596	CHAP. III. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L.623-1)	637
CHAP. II. – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET FORMATION DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE		CHAP. IV. – (...) (art. L. 624-1)	637
Sect. 1 ^{re} . – Organisation («art. L. 542-1)	597	TITRE III. – FONDS POUR L'EMPLOI (art. L. 631-1)	637
Sect. 2. – Soutien et développement de la formation continue («art. L. 542-7)	597	TITRE IV. – «RÉSEAU D'ÉTUDES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (RETEL)» (art. L. 641-1)	639
«CHAPITRE III. – INSERTION DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA VIE ACTIVE»		«TITRE V. – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE	
«Section 1 ^{re} . – Le contrat d'appui-emploi» (art. L. 543-1)	599	CHAP. I ^{er} . – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (art. L. 651-1)	639
«Section 2. – Le contrat d'initiation à l'emploi» (art. L. 543-14)	601	CHAP. II. – INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE (art. L. 652-1)	640
«Section 3. – Dispositions communes» (art. L. 543-29)	602	ANNEXE 1. – AGENTS ET PROCÉDÉS PRÉSENTANT UN RISQUE SPÉCIFIQUE D'EXPOSITION POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE L. 334-2)	641
«Section 4. – Prime d'orientation» (art. L. 543-31)	602	ANNEXE 2. – ACTIVITÉS COMPORTANT UN RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS OU CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE L. 334-4)	641
«Section 5. – Aides à la promotion de l'apprentissage» (art. L. 543-32)	602	ANNEXE 3. – TRAVAUX INTERDITS AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS INHÉRENTS POUR LEUR SANTÉ (ARTICLE L. 343-3)	642
«Section 6. – Dispositions pénales» (art. L. 543-33)	602	ANNEXE 4. – OCCUPATIONS INTERDITES AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS POUR LEUR MORALITÉ (ARTICLE L. 343-3)	642
TITRE V. – EMPLOI DE SALARIÉS INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL		ANNEXE 5. – AGENTS SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER UN DANGER POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS (ART. L 351-4)	642
CHAP. I ^{er} . – RECLASSEMENT «PROFESSIONNEL» DES SALARIÉS INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL (art. L. 551-1)	602	ANNEXE 6. – LOI MODIFIÉE DU 31 JUILLET 2006 PORTANT INTRODUCTION D'UN CODE DU TRAVAIL (MÉM. A - 149 DU 29 AOÛT 2006, P. 2456; DOC. PARL. 5346 ET 5420)	643
CHAP. II. – LA COMMISSION MIXTE (art. L. 552-1)	609	«ANNEXE 7. – CONTENU DES FORMATIONS (ARTICLE L. 553-3)»	643
«CHAPITRE III. – ACTIVITÉ D'ASSISTANCE À L'INCLUSION DANS L'EMPLOI POUR LES SALARIÉS HANDICAPÉS ET LES SALARIÉS EN RECLASSEMENT EXTERNE» (art. L. 553-1)	611		
TITRE VI. – EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES		6 décembre 1989. – LOI sur les juridictions du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	646
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 561-1)	613	6 décembre 1989. – LOI sur le référé auprès du tribunal du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	648
CHAP. II. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL ORDINAIRE (art. L. 562-1)	614	11 juillet 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions 5, 8, 34 et 41 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail (<i>Mémorial A n° 50, 19 juillet 1989</i>)	706
CHAP. III. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LES ATELIERS PROTÉGÉS (art. L. 563-1)	615	8 octobre 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 61, 9 octobre 1976</i>)	707
CHAP. IV. – DISPOSITIONS ORGANIQUES (art. L. 564-1)	616	28 janvier 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture (<i>Mémorial A n° 4, 31 janvier 1976</i>)	708
«TITRE VII. – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN ET INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR IRRÉGULIER «OU EN SITUATION IRRÉGULIÈRE» (LOI DU 21 DÉCEMBRE 2012)		26 juillet 1966. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de l'article 4 alinéa 6 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (<i>Mémorial A n° 41, 6 août 1966</i>)	709
CHAP. I ^{er} . – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN (art. L. 571-1)	617	16 juin 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 35, 1^{er} juillet 1976</i>)	710
CHAP. II. – INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR IRRÉGULIER (art. L. 572-1)	617	30 avril 1991. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – Texte coordonné du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif (<i>Mémorial A n° 28, 10 mai 1991</i>)	711
CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 573-1)	618	6 décembre 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux (<i>Mémorial A n° 77, 14 décembre 1989</i>)	713
«CHAPITRE IV. – INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE» (art. L. 574-1)	619	19 juin 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un congé «coopération au développement» (<i>Mémorial A n° 42, 28 juin 1996</i>)	714
TITRE VIII. – PRÉRETRAITE		1 ^{er} septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les modalités d'application du congé individuel de formation (<i>Mémorial A n° 139, 12 septembre 2008</i>)	715
CHAP. I ^{er} . – PRÉRETRAITE-SOLIDARITÉ (art. L. 581-1)	619		
CHAP. II. – PRÉRETRAITE-AJUSTEMENT (art. L. 582-1)	620		
CHAP. III. – PRÉRETRAITE DES SALARIÉS POSTÉS ET DES SALARIÉS DE NUIT (art. L. 583-1)	621		
CHAP. IV. – PRÉRETRAITE PROGRESSIVE (art. L. 584-1)	622		
CHAP. V. – INDEMNITÉ DE PRÉRETRAITE (art. L. 585-1)	623		
CHAP. VI. – ATTRIBUTION DU CONCOURS DU FONDS POUR L'EMPLOI (art. L. 586-1)	624		
CHAP. VII. – ENCADREMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 587-1)	624		
CHAP. VIII. – CONTENTIEUX (art. L. 588-1)	624		
CHAP. IX. – «DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RELATIVES À L'ACCÈS AUX DONNÉES» (art. L. 589-1)	624		
«TITRE IX. – RÉTABLISSEMENT DU PLEIN EMPLOI			
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 591-1)	625		
CHAP. II. – ACTIVITÉS D'INSERTION OU DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (art. L. 592-1)	625		
CHAP. III. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (art. L. 593-1)			
Sect. 1 ^{re} . – L'agrément ministériel (art. L. 593-2)	626		
Sect. 2. – La convention de coopération (art. L. 593-7)	626		
Sect. 3. – Dépenses éligibles (art. L. 593-8)	627		
Sect. 4. – Modalités du soutien financier (art. L. 593-9)	627		
Livre VI. – Administrations et organes			
«TITRE I ^{er} . – INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES			
CHAP. I ^{er} . – ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES ET DÉFINITIONS (art. L. 611-1)	627		
CHAP. II. – CHAMP D'APPLICATION ET ATTRIBUTIONS (art. L. 612-1)	628		
CHAP. III. – ORGANISATION GÉNÉRALE (art. L. 613-1)	628		
CHAP. IV. – COMPÉTENCES (art. L. 614-1)	628		
CHAP. V. – INCOMPATIBILITÉS ET SECRET PROFESSIONNEL (art. L. 615-1)	632		





11 novembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant les modalités d'application du congé-jeunesse (<i>Mémorial A n° 170, 25 novembre 2008</i>)	716	22 janvier 2021. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention du 20 octobre 2020 relative au régime juridique du télétravail, conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part (<i>Mémorial A n° 76, 29 janvier 2021</i>)	753
19 décembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé pour mandat social des membres d'une chambre professionnelle, des membres d'un organe d'une institution de sécurité sociale, des assesseurs auprès du Tribunal de travail, des assesseurs-assurés et des assesseurs-employeurs des juridictions de sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 222, 31 décembre 2008</i>)	717	13 mai 2015. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (<i>Mémorial A n° 94, 2 juin 2015</i>)	756
10 mai 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales (<i>Mémorial A n° 58, 27 mai 1999</i>)	718	22 janvier 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «pris en exécution de 1° l'article L. 542-11, L. 542-13 et L. 542-16 du Code du travail; 2° la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales» (<i>Règlement g.-d. du 5 mars 2019</i>) (<i>Mémorial A n° 9, 29 janvier 2009</i>)	757
10 septembre 2023. – COMMUNIQUÉ du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1 ^{er} septembre 2023. (<i>Mémorial B, 2023</i>)	719	7 juillet 1987. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de «l'Agence pour le développement de l'emploi» en matière d'indemnisation du chômage complet (<i>Mémorial A n° 57, 16 juillet 1987; Rect. Mémorial A n° 73, 7 septembre 1987</i>)	760
TABLE DE CONCORDANCE – Tableau de l'évolution du salaire social minimum	720	29 août 2008. – LOI – Texte coordonné de la loi du 29 août 2008 1) portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 2) modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, le Code du travail, le Code pénal; 3) abrogeant la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère, la loi du 26 juin 1953 portant fixation des taxes à percevoir en matière de cartes d'identité pour étrangers, la loi du 28 octobre 1920 destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	761
11 novembre 1970. – LOI sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 62, 20 novembre 1970</i>)	721	5 septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	768
9 janvier 1979. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure des saisies-arrêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 7, 7 février 1979</i>)	725	18 décembre 2015. – LOI 1. relative à la protection internationale et à la protection temporaire; 2. modifiant – la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, – la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, – la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; 3. abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (<i>Mémorial A n° 255, 28 décembre 2015</i>)	769
1 ^{er} mars 2023. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes. (<i>Mémorial A n° 106, 7 mars 2023</i>)	727	18 décembre 2015. – LOI relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat	770
11 septembre 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel (<i>Mémorial A n° 838, 18 septembre 2018</i>)	735	14 juin 2013. – DÉCISION du Gouvernement en conseil concernant l'accès des citoyens croates au marché du travail luxembourgeois (<i>Mémorial A n° 106, 25 juin 2013</i>)	771
24 septembre 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «modifié concernant les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les conseils de surveillance» (<i>Règlement g.-d. du 17 juillet 2008</i>) (<i>Mémorial A n° 69, 27 septembre 1974</i>)	740	19 juillet 1997. – LOI complétant le Code pénal en modifiant l'incrimination du racisme et en portant incrimination du révisionnisme et d'autres agissements fondés sur des discriminations illégales (<i>Mémorial A n° 54, 7 août 1997</i>)	772
11 août 1974. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL portant énumération des sociétés anonymes visées à l'article L. 426-1 (2) du Code du travail (<i>Mémorial B n° 57, 20 septembre 1974</i>)	744	30 novembre 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant institution d'un Comité de conjoncture (<i>Mémorial A n° 14, 1^{er} février 2008</i>)	773
15 septembre 1975. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels (<i>Mémorial A n° 59, 22 septembre 1975</i>)	745		
20 juin 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant dérogation à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels. (<i>Mémorial A n° 539, 25 juin 2020</i>)	746		
25 août 1983. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article 13 sous e), de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (<i>Mémorial A n° 69, 31 août 1983</i>)	747		
17 juin 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique (<i>Mémorial A n° 53, 29 juin 1994</i>)	749		

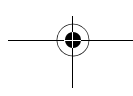




Table des matières



15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>).....	774	10 août 1982. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article 1 ^{er} , alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires (<i>Mémorial A n° 66, 13 août 1982</i>).....	778
13 juillet 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires (<i>Mémorial A n° 606, 24 juillet 2018</i>).....	776	20 juin 2020. – LOI portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (<i>Mémorial A n° 533, 25 juin 2020</i>).....	779
12 mai 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 113, 1^{er} juin 2011</i>).....	777	20 juin 2020. – LOI portant 1 ^o dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2 ^o modification du Code du travail (<i>Mémorial A n° 538, 25 juin 2020</i>).....	780
		24 juillet 2020. – LOI portant dérogation temporaire aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 639, 24 juillet 2020</i>).....	782
		TABLE de correspondance des lois abrogées – Code du travail.	783

